

# PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et sont continués  
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et Département limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	PARIS et autres Départements
UN AN ..... 3 fr.	ANNONCES : LA LIGNE . . . . 20 c	UN AN ..... 3 fr 50

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

18 Septembre — De nouvelles manifestations se produisent, sur la place de l'Opéra à l'occasion de la seconde représentation de Lohengrin. 500 nouvelles arrestations ont lieu.

— Immense incendie à Annecy. Cinq grandes maisons sont détruites. On évalue les pertes à 1,500,000 francs une femme est brûlée vive en voulant sauver des chats.

— Accident de chemin de fer à Lons-le-Saulnier. Quatre blessés.

19 Septembre — Terrible explosion de grisou dans les mines de Monceau-Fontaine, (Belgique). 27 mineurs tués.

— Formidable explosion dans une maison de Bruxelles. Six victimes.

— Exécution à Sétif (Algérie) des trois assassins du facteur des Postes, Pierre Ancia.

20 Septembre — Suicide de M. Balmacéda, ancien président de la République du Chili.

— Graves désordres à Marseille, à la suite des courses de taureau, aux arènes du Padro.

Violent incendie dans la commune

de Villars, près de Clermont-Ferrand  
21 Septembre — La troisième représentation de Lohengrin ne donne lieu à aucune manifestation importante.

— Première audience de la 9<sup>e</sup> Chambre correctionnelle de la Seine, concernant la catastrophe de Saint-Mandé.

22 Septembre — Publication du décret impérial supprimant les passeports en Alsace-Lorraine.

23 Septembre — Exhumation à Vienne, des cendres du général français Lasalle, destinées à être ramenées à Paris, à l'hôtel des Invalides.

24 Septembre — Terrible accident de chemin de fer à Burgos (Espagne) On compte environ vingt morts et trente blessés.

— Mort de la grande-duchesse Alexandra épouse du grand-duc Paul Alexandrovitch, frère de l'empereur de Russie.

— Apparition de la neige aux environs de Nantua et d'Annecy.

## CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Nos lecteurs ont, pour la plupart, considéré l'histoire du canard que nous avons racontée la semaine dernière,

comme une gaminerie d'une grave imprudence, mais il ne leur est pas venu à l'idée d'attribuer à ce fait le caractère d'une indélicatesse malveillante, étant donné les circonstances dans lesquelles il s'est produit. La leçon que nos jeunes étourdis ont reçue en cette occasion, les guérira de l'idée de renouveler à l'avenir ces plaisanteries d'un mauvais goût.

Un certain habitant de Dammartin, a eu paraît-il, la malheureuse idée de reprocher en termes violents à un de nos compatriotes, d'avoir été l'initiateur de cet exploit; on a même apposé dans la ville certains placards blessants concernant l'affaire des canards.

Nous ne croyons pas utile de publier pour le moment, la lettre qui nous est adressée pour protester contre cette accusation injuste, et nous espérons qu'un simple avertissement suffira pour faire cesser cet état de chose regrettable qui pourrait avoir pour ses auteurs, de graves inconvénients, dans le cas où il se prolongerait.

— Vendredi matin, vers cinq heures les gendarmes de Dammartin, au retour d'une tournée de nuit, aperçurent dans la plaine trois individus d'allures louches. De leur côté, les individus en voyant les gendarmes, furent pris d'une frayeur légitime et s'enfuirent dans la direction de la gare de Dammartin, où ils prirent aussitôt le tram pour la Cour-neuve.

Bien qu'ils fussent arrivés quelques minutes après le départ du train, les gendarmes firent prévenir par télégraphe la gendarmerie du Bourget qui, trente-cinq minutes plus tard, cueillait au passage nos trois gaillards qui furent trouvés pourvus de cinq filets de 35 m. et de quelques pièces de gibier.

— La Fanfare de Dammartin, se prépare activement pour prendre part au festival-concours qui doit avoir lieu à Meaux, Dimanche prochain, 4 octobre à l'occasion de l'inauguration de la statue du général Raoult.

— Le sieur Lucien Méret, manouvrier étant en état d'ivresse, a frappé à la suite d'une discussion, le 9 septembre dernier, un employé de commerce, M. André Riégert, qui a porté plainte contre lui. Le tribunal correctionnel, après avoir infligé au sieur Méret quinze jours de prison et cinq francs d'amende, lui accorde le bénéfice de la loi Bérenger.

#### THIEUX

Un nouveau vol de 15 poules a été commis dans la nuit du 18 au 19 septembre au domicile du sieur Louyot Léon, manouvrier à Thieux.

Toutes les recherches faites pour retrouver les voleurs ont été infructueuses.

#### LAGNY-LE-SEC

Un décret rendu en conseil des ministres, prononce la dissolution du conseil municipal de Lagny-le-Sec (Oise). Le décret constate que toutes tentatives faites pour reconstituer la municipalité sont restées infructueuses.

#### CLAYE-SOUILLY

M. l'abbé Fleur, curé de Chenoise, vient d'être nommé curé-doyen de Claye-Souilly, en remplacement de M. Goret, décédé.

— Le nommé Jean Babillon, appelé devant le tribunal correctionnel de Meaux, pour avoir injurié un garde particulier, est acquitté, attendu qu'il ne peut être établi que le garde était dans l'exercice de ses fonctions.

#### SAINT-SOUPPLETS

Le nommé Edmond Denosmaison,

vannier, pour avoir tué, le jour de l'ouverture de la chasse, un malheureux perdreau sans avoir de permis de chasse, est condamné par le tribunal correctionnel à cent francs d'amende. C'est, comme on voit, une pièce de gibier chèrement acquise.

#### CHARNY

Le 8 septembre dernier deux voisines, les femmes Canon et Bouchez, se prenaient de querelle, lorsque des menaces, la femme Canon en vint aux coups. Elle visa sa voisine et lui lança en pleine figure, un coup.... de soulier, qu'elle tenait à la main, et fit jaillir le sang, qui au dire de la plaignante, l'inonda entièrement. La femme Canon se voit condamnée à seize francs d'amende.

#### MONTHYON

Deux vols paraissant avoir été commis par les mêmes individus ont eu lieu dans la nuit de vendredi à samedi dernier.

Le premier, chez M. Félix Boucher, cultivateur, auquel on a dérobé deux oies et un lapin.

Le second, chez M. Porteblé, qui en a été quitte pour deux lapins.

On recherche les voleurs.

#### MITRY-MORY

Le *Petit Journal* publie à la date du 20 septembre, l'entrefilet suivant :

« Au commencement d'août dernier, le nommé Louis Lefèvre, cantonnier au chemin de fer du Nord, ligne de Paris à Soissons, a trouvé sur la voie, en faisant une tournée, un portefeuille contenant la somme énorme de 80,700 fr. en obligations au porteur et en billets de banque, Lefèvre rechercha le propriétaire de ce portefeuille, M. V. . . ., à Mitry (Seine-et-Marne), et alla lui restituer sa trouvaille, en

ne consentant à accepter qu'une récompense relativement minime. »

Ce fait en lui-même est exact, à l'exception du chiffre qui, paraît-il, a été beaucoup exagéré, ce qui ne diminue en rien le mérite de l'honnête employé qui a fait la trouvaille.

Ce qu'on s'explique difficilement, c'est comment le voyageur a pu, étant en chemin de fer, perdre ses valeurs sur le côté de la voie. On croit qu'un filou, profitant de son sommeil, se sera emparé du portefeuille et l'aura jeté par la portière avec l'intention de revenir le chercher dans un moment propice.

#### CONTRIBUTIONS INDIRECTES

M. Le Rolland, commis principal (râperies), 4<sup>e</sup> classe, à Oissery, est nommé de 3<sup>e</sup> classe (distilleries) aux Moères (Nord).

M. Malngrey, commis de 1<sup>re</sup> classe (sucreries) à Lizy-sur-Oureq, est nommé commis principal de 5<sup>e</sup> classe (râperies) à Oissery.

M. Dossun, commis de 2<sup>e</sup> classe (distilleries) à Messy, est nommé en même qualité (sucreries) à Chevry-Cossigny, emploi créé.

M. Chatillon, préposé brigade de surveillance, 1<sup>re</sup> classe, à Toulouse, est nommé commis de 2<sup>e</sup> classe (distilleries) à Messy.

#### FAITS DIVERS

##### L'HIVER PROCHAIN

Si l'on en croit le chroniqueur scientifique de l'*Evening Standard*, l'hiver prochain sera long à se montrer, et la belle saison se prolongera jusqu'à Noël.

Ce pronostic est tiré de la prolongation insolite du séjour des martinets noirs dans notre zone. Des observations

qui, paraît-il, n'ont jamais été démenties attestent que cet oiseau est, de tous les migrateurs, celui qui pressent le mieux les changements de température. Son départ précipité, comme la prolongation de son séjour, sont des indices qui ne trompent point, affirme le savant londonien.

#### UN MARCHAND DE CADAVRES

On vient d'arrêter à Glasgow, un nommé John Daniels, fossoyeur de son métier, qui, au lieu d'enterrer les cadavres des pauvres qu'on lui remettait a trouvé mieux et plus lucratif de les vendre à des salles d'anatomie. La population de Glasgow est très surexcitée à la suite de cette découverte.

#### LE TABAC

Quoi qu'en disent Aristote et sa docte cabale, le tabac a du bon.... surtout pour nos finances.

Il résulte d'une statistique établie par l'administration des contributions indirectes qu'il est consommé en France annuellement pour deux cent cinquante millions de tabac à fumer, soixante-quinze millions cinq cent mille de tabac à priser et treize millions de tabac à chiquer.

La quantité moyenne de tabac attribuée à chaque consommateur est d'environ cinq kilogrammes. Cette quantité représente pour chacun d'eux une dépense de 60 à 70 francs au minimum.

#### UNE BALANÇOIRE COLOSSALE

Un inventeur américain se propose d'établir à l'exposition de Chicago une balançoire colossale. Elle aura un pilier de 183 mètres de hauteur surmonté d'une statue de Christophe Colomb.

La pièce de bois ou plutôt la planche mise en équilibre aura 333 mètres

de longueur et, à chacun des bouts, sera terminée par une sphère de 30 m. de diamètre disposée intérieurement comme un wagon.

Les voyageurs pourront ainsi avoir le plaisir de faire une ascension dans les airs d'au moins 330 mètres. Un système de poids et de contre-poids remédiera à l'inégalité de pesanteur entre les deux sphères.

#### CURIEUSE DÉCOUVERTE

Une découverte curieuse vient d'être faite à Linz, sur le Danube. En démolissant une vieille maison, les ouvriers ont retrouvé une belle presse à billets de banque.

La maison appartenait au Peter chevalier de Boor, qui, il y a quatre-vingts ans, revenant des guerres de France, étoit toute l'Allemagne par ses richesses.

La grande fortune de Peter de Boor lui valut la considération publique vingt ans, jusqu'au jour où la police viennoise découvrit qu'il était un vulgaire faussaire. Mais il fut impossible de retrouver le matériel qui lui avait servi à fabriquer plusieurs millions de faux billets de banque.

Aujourd'hui seulement, après quatre-vingts ans, on vient de retrouver sa presse.

#### UN VOYAGE MOUVEMENTÉ

Un bateau russe ayant à bord un millier de juifs est ancré dans la rade d'Odessa depuis quelques jours. Le capitaine est fort embarrassé de cette cargaison et ne sait à quel saint se vouer. Voici pourquoi :

Il y a vingt jours le vapeur en question chargeait ces émigrants juifs et faisait route pour Jaffa, où il pensait qu'il pouvait les débarquer ; mais les autorités de ce port lui enjoignirent de ne pas débarquer les émigrants. Le vapeur fit alors voile pour Constantinople. Là aussi

le capitaine fut averti que les émigrants n'y pouvaient débarquer. Le capitaine perplexé et ne sachant quoi faire, demanda des instructions. L'ordre ne tarda pas à lui arriver de retourner à Odessa, son port de départ.

Les péripéties de cet étrange voyage ne finirent pas là, car à peine le bateau entra-t-il dans le port, que les autorités russes notifèrent au capitaine que des ordres supérieurs défendaient le débarquement des juifs émigrants et fugitifs, ces derniers étant considérés comme frappés de bannissement et leur retour en Russie étant par conséquent interdit.

#### ÉGLISE ET PRIEURÉ - CURE

DE SAINT-JEAN DE DAMMARTIN

(Suite)

« Il ne faut pas oublier que s'il plaît à moi ou à mon prévôt de prendre des mesures de vin dans le bourg de Saint-Martin, (lire Dammartin, désigné indistinctement dans cet acte, par *Burgum Beati Martini* *Burgum sancti Martini*) le jeudi, seul jour où cela me soit permis, le prévôt ou mon serviteur avertira le prévôt du prieur de l'accompagner; s'il s'y refuse, il sera passé outre et mon prévôt ou mon serviteur n'en accomplira pas moins le travail commencé... Si moi, comte de Dammartin, je dis qu'un habitant du bourg m'a injurié, le prieur devra le faire connaître et me rendre pleine et entière justice... Les clients du prieur conserveront autant de vin de mes vignes que mes propres clients en auront... Si le meurtrier d'un homme tué dans le bourg de Dammartin tombe entre les mains du prieur celui-ci devra le forcer à reconnaître ma juridiction après la sienne, ou me livrera le meurtrier lui-même. Si le meurtrier tombe entre mes mains, je lui ferai rendre hommage à la juridiction

du prieur... Il est à noter qu'il n'est permis à qui que ce soit, de mesurer le blé dans le bourg de Dammartin, si ce n'est avec la mesure du prieur... Que tous sachent qu'en témoignage des susdits habitants, le territoire du bourg de Dammartin doit être dégagé de toute violence et agitation. Le droit et la justice doivent être observés aussi bien dans les limites du bourg que sur les routes ou en dehors des chemins et de même à l'intérieur des maisons aussi bien qu'à l'extérieur. Il doit en être de même à l'égard du four du bourg de Dammartin, qui demeure soumis avec toutes les autres choses que le seigneur doit ou peut avoir au domaine du prieur des chanoines de Dammartin; avec cette exception, que les coutumes qui seront observées dans les autres fours de Dammartin, seront conservées dans le four des chanoines, à moins que le prieur et les habitants du bourg qui sont tributaires de ce four, (appelé *four de St-Martin*) n'établissent d'eux-mêmes des usages particuliers.

Dans la crainte que dans l'avenir, il ne soit commis quelque injustice par moi ou mes descendants envers l'église de Dammartin, dont mes prédécesseurs ont entrepris le rétablissement, moi, Albéric, comte de Dammartin, Renaud mon fils comte de Boulogne et Mathilde, mon épouse: pour l'expiation de nos péchés et le soulagement de nos âmes et de celles de nos prédécesseurs, accordons pour toujours à l'église de St-Martin de Ruricourt, la possession absolue entière de l'église de Saint-Martin située sous les remparts, (1) libre et exempte de toute juridiction laïque, avec toutes les aumônes que ladite église a possédées et possède et qui lui ont été faites par nos prédécesseurs, à savoir avec la chapelle de Sainte-Marie, située

dans le faubourg; (2) le bourg de St-Martin; le four dudit bourg, avec les dîmes majeures et mineures de la ville (oppid) de St-Martin, lesquelles dîmes appartiennent à l'église de St-Martin avec la chapelle de St Jean Baptiste, (3) la chapelle de Ste Marie Madeleine de Moyencourt, (4) avec les dîmes majeures et mineures de Longperrier, l'église de Rouvres (5) et l'alleu de Montgé. (6)

1 — L'emplacement de cette église est inconnu aujourd'hui. Il pourrait se faire cependant qu'elle ait été remplacée par l'église Notre-Dame actuelle.

2 — Cette chapelle paraît avoir occupé le terrain sur lequel un couvent fut fondé en 1644, par les religieuses de la Visitation qui l'abandonnèrent neuf ans après, lors des guerres de la Fronde, pour se retirer au couvent de Meaux, après avoir demeuré pendant quelque temps à leur maison de la rue St-Antoine à Paris. Les jardins qui occupent cet emplacement sont encore connus sous la dénomination de jardins de Sainte-Marie.

3 — C'est-à-dire la chapelle du Prieuré de St-Jean.

4 — Il s'agit ici sans aucun doute de l'église de Ste Marie Madeleine de Longperrier près Dammartin, qui à cette époque dépendait du hameau de Moyencourt ou Moienecourt, réuni dans la suite au village de Longperrier. La rue de Mainecourt, la ferme du même nom et un petit groupe d'habitations situées dans le voisinage de l'église, rappellent le nom de cet ancien hameau qui au XVII<sup>e</sup> siècle avait ses seigneurs particuliers. Toussaint du Plessis qui ignorait ces détails, dit, dans son histoire de l'église de Meaux que cette chapelle a disparu depuis longtemps.

5 — Rouvres-sous-Dammartin.

6 — Il est probable que l'église de Dammartin possédait la terre de Montgé en franc-alleu en vertu d'une donation antérieure au X<sup>e</sup> siècle. Elle passa dans la suite aux comtes de Dammartin.

(à suivre) E. L.

## ERMENONVILLE

(Suite)

### LANDRY DE SENLIS

Landry de Senlis, chevalier, seigneur de Chantilly et d'Ermenonville, vivait en 1060 et 1080, suivant une charte du prieuré de St-Martin des champs de Paris. Il avait épousé Ermengarde, dési-

gnée dans une charte, comme tante paternelle de Robert, vidame de Senlis seigneur d'Acy et de Survilliers. Il eut de ce mariage :

1<sup>o</sup> Guy de Senlis, qui suit,

2<sup>o</sup> Robert ou Hubert de Senlis, chanoine de Notre-Dame de Paris en 1119.

3<sup>o</sup> Simon de Senlis, qui alla s'établir en Angleterre et y forma la branche des comtes de Huntingdon et de Northampton.

### GUY 1<sup>er</sup> DE SENLIS

Guy de Senlis, 1<sup>er</sup> du nom, chevalier fils aîné de Landry de Senlis, plus communément de la Tour, à cause du Donjon qu'il possédait en cette ville et où il habitait ordinairement. (1) Il était seigneur de Chantilly, d'Ermenonville, de Drancy, de Villepinte et de Bray-sur-Onette.

Ce seigneur hérita vers l'an 1110 des biens de Robert, vidame de Senlis, son cousin, qui lui laissa entre autres biens le village d'Acy,

Guy fit rebâti à neuf l'église St-Nicolas d'Acy, qui fut érigée en prieuré qu'il donna à l'église St-Martin des Champs, après l'avoir dotée de nombreux biens. Cette donation fut confirmée l'an 1124, par le roi Louis-le-Gros, seigneur suzerain de la plupart des biens légués.

Guy de Senlis mourut peu de temps après et fut inhumé dans l'église St-Nicolas d'Acy, où l'on voyait encore son tombeau en 1567.

Il laissa de Berthe, son épouse :

1<sup>o</sup> Guy II de Senlis, qui occupa un rang élevé à la cour du roi Philippe 1<sup>er</sup> où il avait été élevé, en compagnie du prince Louis de France, dit le Gros, qu'il accompagna à Beauvais en 1103. Il suivit également ce prince dans l'expédition qu'il entreprit contre Mathieu,

comte de Beaumont-sur-Oise qui, après avoir reçu de Hugues, comte de Clermont, son beau-père, la moitié de la seigneurie de Luzarches, voulait le dépouiller de l'autre moitié par la force des armes.

Dès qu'il fut parvenu au trône, le roi Louis-le-Gros nomma Guy de Senlis, grand Bouteiller de France, titre qui correspondait à l'un des cinq principaux offices de la maison du roi. C'est en cette qualité que Guy III signa plusieurs chartes royales des années 1108, 1109 et 1112. Il mourut en 1112, sans avoir été marié. (2)

2<sup>o</sup> Louis de Senlis, chevalier, qui devint également grand Bouteiller de France et vivait encore en 1132.

3<sup>o</sup> Guillaume de Senlis, dit le Loup, qui continua la lignée des seigneurs d'Ermenonville.

4<sup>o</sup> Étienne de Senlis, qui suivit la carrière ecclésiastique et devint chancelier de France en 1106, puis évêque de Paris l'an 1123, après s'être démis de la dignité de chancelier, en faveur d'Étienne de Garlande, archidiacre de Paris. Il mourut le 30 juillet 1140. (3)

1 — Cette résidence a été appelée depuis le lieu Tournebus.

2 — L'ordre que nous suivons pour les divers membres de la maison de Senlis du nom de Guy, n'est pas absolument conforme à celui qu'indique Duchesne, car ce dernier a négligé de compter Guy II, cité ci-dessus dans la suite des seigneurs d'Ermenonville. L'ordre que nous suivons est conforme aux indications du P. Anselme.

3 — Duchesne Hist. de la maison des Bouteillers p. 13.

(à suivre) E. L.

## JEANNE D'ARC

DANS LE PAYS DE FRANCE ET DE GUEULE

(Suite et fin)

Après avoir raconté le sacre du roi et son voyage à Provins et Château-Thierry, de la même manière que le chroniqueur qui précède, le poète dit :

Si vindrent nouvelles en l'ost  
Que le duc de Betfort venoit,  
Et qu'il arriverait tantost  
A douze mille qu'amenoit,  
A donc le roy fit en bataille  
Mettre ses gens et bien en point,  
Pour frapper d'estoc et de taille;  
Mais les Anglais n'y vinrent point,  
Après le roy vint à Crécy  
Et sceut de vray que les Anglois  
Si estoient venus à Mitry,  
Pour lors combattre les François.

Là les batailles se dressèrent  
Tant d'un côté comme de l'autre,  
Et si près et avant marchèrent  
Qu'ils s'entrevoioient bien l'un l'autre

Les escarmoucheurs et coureurs  
Si venoient courir à puissance  
En un village nommé Thieux,  
Joignant dudit Mitry, en France.

La audevant dudit village  
Se tindrent un jour tout parfait,  
Sans frapper ne porter dommage,  
Et ne firent riens en effet.

Ainsi la tradition qui s'est conservée que Jeanne d'Arc avait communié dans l'église de Thieux, n'a rien d'in vraisemblable, et sa présence aux environs de Dammartin est affirmée aussi bien par le chroniqueur anonyme que par le poète contemporain.

La bataille ou plutôt l'escarmouche de Montépilloy (Mont-Espilouer) eut lieu ensuite (15 août 1429); puis l'armée royale gagna Compiègne, où Jeanne devait être prise et vendue aux Anglais par Jean de Luxembourg. La pauvre Pucelle allait subir à Rouen l'affreux supplice du bûcher, victime de son ardent amour pour ce beau pays de France qu'elle n'eut pas même la consolation de voir affranchi de ses ennemis.

J. Lange.



# L. ETHIS

HORLOGER, BIJOUTIER  
à DAMMARTIN, (S.-&-M.).

Rue Ganneval  
à l'angle de la rue Notre-Dame

Montres en or et argent — Pendules  
et Bijoux — Orfèvrerie — Dorure et ré-  
argenture.

Pièces de précision — Remontage  
de pendules à l'année.

*Réparations garanties*

**PRIX MODÉRÉS**

La maison se recommande pour les  
soins apportés aux pièces qui lui sont  
confiées.

**Achat d'Or et d'Argent**

On peut aussi s'adresser à Saint-Marc chez  
Madame Vauve Ethis

**Société d'Assurances Mutuelles**

IMMOBILIÈRES ET MOBILIÈRES DE  
SEINE-ET-MARNE

Contre l'incendie, le chômage, l'explosion  
de la foudre, du gaz et des appareils  
à vapeur et électriques

DATE DE FONDATION: 1819 - SIÈGE SOCIAL A MELUN  
Montant des valeurs assurées: 883,000,000 f.  
Montant des réserves . . . . . 3,007,311 f.

Tarifs inférieurs de 40 0/0  
environ aux primes les plus  
réduites des Compagnies par  
actions.

Les sinistres sont toujours payés intégralement  
et comptant.

La Société ne fait pas payer à ses assu-  
rés le droit de timbre, toujours récla-  
me en sus des primes par les Compagnies  
à raison de 0 fr. 04 par 1,000 fr. de capital assuré.

Les risques d'explosion de la foudre et du gaz,  
les incendies provenant de l'éclairage électrique,  
sont assurés gratuitement.

La Société assure gratuitement sur pied les  
coltes de ses Sociétaires.

**LES POLICES SONT DÉLIVRÉES GRATUITEMENT**

S'adresser ou écrire pour tous renseignements  
au représentant de la Société dans le canton.

M. ALLANT, 1, place du Bourg à Dammartin

**ON RECOMMANDE** Jeune homme  
sortant gradé du régiment, comme  
aide jardinier ou domestique. Bonnes  
références

**BRILLANT D'OR**  
**AU VERNIS AMÉRICAIN**  
pour dorer,

argenter et bronzer soi-même  
les métaux, le bois, le plâtre, le cuir, la  
pierre, les métaux, tels que: Cadres de  
glaces, et de tableaux, Statuettes, Pen-  
dules Lustres, Candélabres et ornements  
divers.

Le brillant d'or, d'un emploi aussi éco-  
nomique que facile, se recommande par  
son éclat et sa solidité.

**Prix du flacon: 1 fr.25**

**COURRIER**  
**DES MODES**

**PARISIENNES**

12 pages - 15 centimes  
plus complet que les journaux à 25 cent.  
publie chaque samedi 50 modèles  
élégants et pratiques de robes,  
manteaux, chapeaux, costumes  
d'enfants, ouvrages, etc., avec  
explications et patrons découpés.  
Feuilletons, Causerie médicale  
par M<sup>me</sup> le D<sup>r</sup> BERTILLON. Etude:  
**QUE FERONS-NOUS**  
**DE NOS FILLES?**  
décrivant toutes les professions  
et métiers pouvant être exercés  
par des femmes. Nombreuses  
primes. Chez tous les libraires.  
ABONNEMENTS D'ESSAI  
Pour 3 mois (156 pages), le journal  
simple: 2<sup>f</sup> 50. Avec chaque fois une  
gravure coloriée, 3 mois: 5<sup>f</sup>. Pour  
s'abonner, envoyer mandat-poste ou  
timbres aux Editeurs: IMANS & C<sup>ie</sup>,  
31, RUE DE VERNHUIL, PARIS

**MANUFACTURE FRANÇAISE**  
**d'ARMES**  
de St-Etienne, (Loire)

**Société des Vélocipèdes**  
**« L'HIRONDELLE »**

Le tarif-album, magnifiquement  
illustré de 900 dessins et contenant  
une foule de renseignements utiles,  
est remis *gratuitement* aux chasseurs  
et aux vélocipédistes qui en feront la  
demande à la *Librairie E. Lemarié*.

*Renseignements sur demande affranchie*  
**Le Directeur-Gérant: E. LEMARIÉ**

Dammartin Imp. E. Lemarié.